



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 01/03/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Brigitte PIGEYRE à Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Norbert SANCHEZ CANO à Jean-Paul MOREL, Pascal GUEFFIER à Bernadette CACALY, David CICALA à Thierry VACHON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné(e).

**DELIB 2016.03.07.12**

**OBJET : Billetterie Nuit de la magie - Convention ORATORI**

Bénédicte KREBS, adjointe déléguée au développement culturel et à la médiation patrimoniale, expose aux membres du conseil municipal, que l'association ORATORI Evenements organise deux soirées « Nuits de la magie » au Médián les 8 et 9 avril 2016.

Ces spectacles grands publics sont des manifestations importantes sur le territoire et font l'objet d'un partenariat avec la collectivité.

A la demande de l'organisateur, il est proposé de mettre en place une billetterie à l'Hôtel de ville. Ce service à la population serait assuré pour le compte de l'association ORATORI Evenements sans contrepartie financière.

Il est proposé de signer une convention précisant les modalités de la billetterie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la mise en place d'une billetterie pour « Les nuits de la magie » des 8 et 9 avril 2016.
- **AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention et tout document se rapportant cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 11/03/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 11 MARS

Le Maire

Michel BACCONNIER

